

*Antrag des Vorstehers des Departements des Auswärtigen, N. Droz,
an den Bundesrat*

Berne, 14 avril 1888

Pour faire suite à son rapport du 19 Mars écoulé¹ concernant la démission de M. le Ministre Frey et son remplacement éventuel, le Département des Affaires Etrangères, Division politique, a l'honneur de soumettre au Conseil la correspondance qu'il a échangée avec M. de Claparède. Le Département des Affaires Etrangères n'hésite pas à considérer le remplacement de M. Frey par un nouveau Ministre plénipotentiaire comme une nécessité absolue: nous avons aux Etats-Unis d'Amérique la plus nombreuse colonie suisse; elle compte suivant les uns quatre-vingt mille, suivant les autres deux cent mille personnes et ce dernier chiffre est évidemment plus près de la vérité si l'on y comprend les Suisses naturalisés américains, mais qui n'ont pas perdu leur nationalité originaire. La colonie suisse a donc le droit de demander que ses intérêts soient aussi bien représentés à Washington que le sont ceux de ses colonies sœurs en France, en Allemagne, en Italie et en Autriche. Si nous supprimions la légation de Washington nous ne le ferions évidemment que par des raisons d'économie. Or, comme nous devrions la remplacer par un chargé d'affaires ou tout au moins par un consul général de carrière, l'économie que nous réaliserions ainsi serait des plus mesquines. Mais le motif principal qui nous engage à insister de toutes nos forces pour le maintien du poste est que sa suppression froisserait à Washington, où son érection fut si vivement saluée. Dans les temps critiques que nous traversons il importe que la Suisse maintienne et augmente ses amitiés et qu'elle évite soigneusement tout ce qui pourrait être de nature à diminuer les sympathies des puissances.

Comme successeur à donner à M. Frey, nous vous proposons M. de Claparède, conseiller de légation à Berlin. M. de Claparède nous paraît apte et digne à tous égards de revêtir ce poste et nous approuvons en tous points l'éloge qu'en fait son chef M. le Ministre Roth, dans sa missive du 24 Mars dernier². M. de Claparède nous a donné l'assurance qu'il accepterait sa nomination sans réserve, à condition qu'il fût autorisé à ne se rendre à son poste qu'en automne et nous avons d'avance, au nom du Conseil, acquiescé à cette condition. M. Kloss pourra faire l'intérim pendant les mois de Juillet, Août et Septembre, ainsi qu'il l'a fait déjà plusieurs fois.

Nous avons donc en résumé l'honneur de proposer au Conseil fédéral:

1. de nommer M. de Claparède, Conseiller de Légation à Berlin, comme Ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Washington;
2. de décider que son traitement commencera à courir à partir du premier Juillet prochain — date à laquelle la mission de M. Frey prendra fin — sous déduction de l'indemnité qui sera alloué à M. Frey pour ses frais de retour.³

1. *Nicht abgedruckt.*

2. *Nicht abgedruckt.*

3. *Dem Antrag wurde vom Bundesrat in seiner Sitzung vom 18. 4. 1888 entsprochen* (BB1 1888, 2, S. 431).